



Référence : W-SI-ACC.017

Révision: 0

Date: 24/07/2024





FORMULAIRE DE DÉSIGNATION PERSONNE DE CONFIANCE

INFORMATIONS MEDICALES

*Toute personne majeure peut désigner une personne de confiance qui peut-être un parent, un proche ou le médecin traitant, et qui sera consultée au cas où elle-même serait hors d'état d'exprimer sa volonté et de recevoir l'information nécessaire à cette fin. Cette désignation est faite par écrit. Elle est révocable à tout moment. La personne de confiance l'accompagne dans ses démarches et assiste aux entretiens médicaux afin de l'aider dans ses décisions lors de son hospitalisation

Document à conserver dans le dossier du Patient Loi 2002 — 303 du 04 mars 2002 relative aux droits des malades Et à la qualité du système de santé.

Article L1111-6 du Code de la Santé Publique.

Cadre réservé	au personnel.	
---------------	---------------	--

Résilié le....

(A renseigner si changement en cours d'hospitalisation — un nouveau formulaire devra alors être ajouté au dossiers